



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE PONTOISE.
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : contact@boissy-laillerie.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE. 95650

NOTE DE SYNTHÈSE BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

COMMUNE DE BOISSY L'AILLERIE

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur (le Maire).
Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité pour l'exercice budgétaire de l'année N -1.
Il permet de contrôler la gestion financière de la commune et de comparer, notamment, les dépenses et recettes effectuées par rapport à celles qui étaient prévues au budget primitif.
Suivant l'article L 2121-14 du CGCT pendant le débat sur le Compte administratif la présidence du conseil est assurée par un autre membre élu par le conseil et le maire doit se retirer au moment du vote.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

	Nature	Prévu 2022	Réalisé
DEPENSES	- Charge à caractère général	750 300.08	652 314.22
	- Charge de personnel	681 900.00	679 584.24
	- Atténuation de produit	45 000.00	44 266.00
	- Autres charges de gestion courante	285 310.00	282 487.63
	- Opération d'ordre	0.00	6 735.00
	- Charges financières	40 000.00	32 175.14
	- Charges exceptionnelles	20 500.00	12 045.00
	- Dépenses imprévues	20 187.50	0.00
	- Dotation provision	600.00	0.00
	- Virement section de fonctionnement	284 000.00	0.00
		2 127 797.58	1 709 607.23
RECETTES	- Atténuation de charge	0.00	6 892.59
	- Produit des services	135 000.00	134 756.35
	- Impôts des taxes	1 476 185.00	1 513 840.72
	- Dotation et participation	157 989.00	126 180.39
	- Autres produits de gestion	131 000.00	119 584.41
	- Produits exceptionnels	3 100.00	11 997.66
	- Excédent de fonctionnement 2021 reporté	224 523.58	224 523.58
		2 127 797.58	2 137 775.70



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE PONTOISE.
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : contact@boissy-laillierie.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE. 95650

L'excédent de fonctionnement est donc de :

$$2\,137\,775.70 - 1\,709\,607.23 = 428\,168.47$$

L'affectation de ce résultat, après approbation du conseil municipal :

218 168.47 euros affectés aux recettes de fonctionnement du budget primitif 2023.

210 000.00 euros affecté en recette d'investissement du budget 2023.

SECTION INVESTISSEMENT :

	Nature	Prévu 2022	Réalisé
DEPENSES	- Immobilisations corporelles	-54 000.00	0.00
	- Dotation	120 000.00	2 378.32
	- Opérations d'équipements	1 459 802.30	490 245.03
	- Remboursement emprunts	130 000.00	116 559.62
	- Dépenses imprévues	20 000.00	0.00
	- Opération patrimoniale	54 000.00	53 652.56
	- Solde négatif d'exécution reporté	181 415.70	181 415.70
			1 965 218.00
RECETTES	- Subventions d'équipements	547 218.00	132 333.23
	- Immobilisation corporelle	0.00	2 286.59
	- Emprunt	656 000.00	0.00
	- Dotation (TVA) et réserve	224 000.00	245 474.97
	- Excédent de fonctionnement	200 000.00	200 000.00
	- Virement section investissement	284 000.00	0.00
	- Dépôt et cautionnement	0.00	790.00
	- Opération patrimoniale et d'ordre	54 000.00	57 501.97
		1 965 218.00	638 386.76

Le résultat d'investissement est donc de :

$$844\,251.23 - 638\,386.76 = -205\,864.47$$

L'affectation de ce résultat, après l'approbation par le conseil municipal :

205 864.47 euros en report de dépenses d'investissement.



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE.
CANTON DE PONTOISE.
TELEPHONE : 01 34 42 10 05
FAX : 01 34 42 14 91
E.MAIL : contact@boissy-laillierie.fr

MAIRIE DE BOISSY L'AILLERIE. 95650

BUDGET ANNEXE EAU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION EXPLOITATION :

	Nature	Prévu 2022	Réalisé
DEPENSES	- Charge à caractère général	64 999.49	0.00
	- Charge financière	1 000.00	0.00
	- Dépenses imprévues	0.00	0.00
	- Virement à la section d'investissement	71 822.00	0.00
	- Transfert entre section	28 924.90	28 924.90
		166 746.39	28 924.90
RECETTES	- Taxe/eau	35 000.00	39 026.15
	- Transfert entre section	19 610.72	19 610.72
	- Excédent reporté	112 135.67	112 135.67
		166 746.39	170 772.54

Le résultat d'exploitation est donc de :

$$170\,772.54 - 28\,924.90 = 141\,847.64$$

L'affectation de ce résultat après approbation par le conseil municipal :

141 847.64 euros en recette d'exploitation 2023, excédent reporté compte 002

SECTION INVESTISSEMENT :

	Nature	Prévu 2022	Réalisé
DEPENSES	- Immobilisation	278 575.84	51 258.70
	- Emprunt remboursement	1 000.00	993.32
	- Opération d'ordre entre section	19 610.72	19 610.72
		299 186.56	71 862.74
RECETTES	- Dotation		0.00
	- Virement section exploitation	71 822.00	0.00
	- Opération d'ordre	28 924.90	28 924.90
	- Solde d'exécution reporté	198 439.66	198 439.66
		299 186.56	227 364.56

Le résultat de la section d'investissement est donc de :

$$227\,364.56 - 71\,862.74 = 155\,501.82$$

L'affectation de ce résultat après approbation par le conseil municipal :

155 501.82 euros excédent d'investissement reporté compte 001

Le Maire : M. GUIARD